

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2191

Edition du
22 janvier 2018

DANS CE NUMÉRO

Le régime financier, l'objet rituel de la votation fédérale du 4 mars (Jean-Daniel Delley)

Les questions de fond occultées par l'accent mis sur un calendrier formel

Oui, la grève est toujours d'actualité (Pierre Jeanneret)

Vania Alleva, Andreas Rieger (éd.), «Grèves au 21e siècle», Zurich, Rotpunktverlag, 2017, 167 pages

Vote électronique: le respect d'une procédure démocratique va au-delà du confort d'utilisation (Christoph Laszlo)

Outre la question de la sécurité des données, la légitimité du résultat exige que le processus soit compréhensible par tous

Le paradoxe de Fermi et nos chers smartphones (Jacques Guyaz)

Et si la digitalisation toujours plus avancée et l'interconnexion généralisée nous conduisaient à l'explosion finale?

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Le régime financier, l'objet rituel de la votation fédérale du 4 mars

Les questions de fond occultées par l'accent mis sur un calendrier formel

Jean-Daniel Delley - 20 janvier 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32649>

Qui s'intéresse au second objet soumis au vote du peuple et des cantons le 4 mars prochain? Personne ou presque tant la prorogation du régime financier de la Confédération relève d'un rituel. Qui en effet voudrait priver soudainement l'Etat de près des deux tiers de ses recettes? Ce (pseudo) choix du tout ou rien évacue tout débat substantiel sur la fiscalité fédérale. Dommage car ce dossier mériterait plus d'attention.

L'histoire du régime financier de la Confédération illustre à quel point l'Etat central a peiné à s'assurer les ressources nécessaires à ses tâches. C'est lors de la première guerre mondiale (1916) que Berne obtient pour la première fois de prélever un impôt direct sur le revenu - l'impôt de guerre -, mais pour cette unique occasion: point trop n'en faut. Cet impôt est renouvelé en 1919 jusqu'en 1932, date à laquelle la dette de guerre est amortie. Puis la crise économique justifie un impôt de crise perçu dès 1939, qui devient dès 1940 l'impôt pour la défense nationale, ainsi qu'un impôt sur le chiffre d'affaires.

C'est en 1958 seulement que ces différentes sources de revenus de la Confédération sont ancrées dans une base

constitutionnelle solide. Mais la compétence fédérale reste limitée dans le temps à 6, puis à 10 et enfin à 15 ans, tandis que les taux demeurent plafonnés.

Pour le renouvellement du régime financier actuel venant à échéance en 2020, le Conseil fédéral avait proposé de supprimer la limitation dans le temps. Il y a renoncé face à l'opposition des partis bourgeois et des milieux économiques qui rêvent peut-être d'une disparition de l'Etat fédéral d'ici là. Nous voilà donc repartis pour 15 ans.

Selon ses partisans, cette limitation dans le temps offrirait à la population, aux autorités politiques et aux acteurs de l'économie la possibilité de s'interroger régulièrement sur les questions financières et sur la pertinence des tâches de l'Etat. Elle contraindrait les autorités à faire un usage ménager des deniers publics.

Cet argument ne tient pas la route, car dans une démocratie semi-directe ces questions peuvent être abordées en tout temps. Pour preuve, le présent renouvellement du régime financier de la Confédération ne fait l'objet d'aucun débat, ni sur la nature des impôts en jeu, ni sur leur taux, ni sur les

priorités de l'action publique.

Quatre véritables questions à régler

Or ce dossier ne manque pas de grain à moudre.

Ainsi de la pertinence des déductions fiscales. Adoptées au fil des ans pour prétendument soulager telle ou telle catégorie de contribuables... ou des clientèles électorales, elles contribuent surtout à affaiblir la progressivité de l'impôt. Elles profitent en priorité aux revenus élevés. Au final, *«les déductions fiscales ne participent pas à l'équité fiscale»*, affirme Bernard Dafflon dans une étude sur les impôts en Suisse publiée par *Domaine Public* à l'occasion de son 50e anniversaire ([DP 2058](#), p. 55 ss.). En réduisant drastiquement leur nombre, on pourrait baisser les taux d'imposition sans pertes fiscales.

Ainsi de la mise à contribution de la TVA pour soutenir le financement des assurances sociales. Il y a plus de 10 ans, nous appelions déjà de nos vœux un accord des partis gouvernementaux pour une hausse de cet impôt à la consommation ([DP 1718](#)). Un impôt dont la gauche continue de se méfier parce que

considéré comme antisocial. A tort puisque la TVA peut prévoir des taux différenciés selon les produits et que la hausse des prix qu'elle induit peut trouver compensation dans l'adaptation des salaires au renchérissement. Par ailleurs la redistribution de son produit à travers le financement des assurances sociales bénéficierait aux plus démunis. Et surtout une augmentation de la TVA permettrait de freiner le financement des assurances sociales par ponction sur les salaires et par là même occasion l'augmentation du coût du travail ([DP 1597](#)).

Ainsi de la concurrence fiscale entre les cantons ([DP 2145](#)),

stimulée par la suppression prochaine des faveurs accordées aux entreprises étrangères. Au lieu de se battre à coup de sous-enchères pour attirer ou conserver ces sociétés, les cantons pourraient demander à la Confédération de fixer un taux plancher - au minimum 16% - dans la [loi d'harmonisation fiscale](#).

Ainsi des contrôles fiscaux qui, de par la trop [faible dotation en personnel](#) de l'Administration fédérale des contributions, ne suffisent pas à démasquer les contribuables malhonnêtes.

Ainsi du secret bancaire que le Parlement a subrepticement maintenu en forçant le Conseil fédéral à renoncer à [son projet](#)

de permettre aux cantons d'obtenir les mêmes informations fiscales sur leurs contribuables que celles qu'ils reçoivent maintenant de l'étranger. Une «*protection de la sphère privée*» qui permettra de rouler le fisc et de mettre tout le poids du financement public sur le dos des contribuables honnêtes.

Voilà, et la liste n'est pas close, de quoi animer le débat sur l'efficacité et l'équité de la taxation. Une liste plus substantielle que la question du renouvellement pour 15 ans de ce qui constitue l'essentiel des ressources de la Confédération. Une question à archiver avec celle portant sur le sexe des anges.

Oui, la grève est toujours d'actualité

Vania Alleva, Andreas Rieger (éd.), «Grèves au 21e siècle», Zurich, Rotpunktverlag, 2017, 167 pages

Pierre Jeanneret - 16 janvier 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32634>

Cet ouvrage est à la fois descriptif et analytique. Il revient sur le déroulement d'une série de grèves emblématiques. Il se veut aussi instrument de combat, en affirmant que l'une des tâches majeures du syndicat est aujourd'hui de s'armer en vue de grèves futures.

En cela, il rompt avec toute une époque, née au moment des premiers accords de «*paix du travail*» dans les années 30, et avec un mythe trop longtemps ancré dans notre pays, selon

lequel la grève serait «*illégitime*», voire «*antisuisse*». Il est vrai que «*la reconnaissance du droit de grève sur le terrain constitutionnel, en 2000, a marqué un progrès majeur. Elle lui a conféré une légitimité supplémentaire*».

[Le livre](#) part d'un constat: celui de la recrudescence des actions de grève au cours de ces deux premières décennies du 21e siècle. Les auteurs l'attribuent au refus croissant du patronat de s'asseoir à la table des négociations et à la

dégradation des conditions de travail. Par ailleurs, on constate que de tels mouvements, longtemps l'apanage des «*cols bleus*», ont récemment fait leur apparition dans le secteur des services et parmi les «*cols blancs*». La grève constitue donc «*une des principales tâches d'un syndicat*», un discours combatif que l'on n'avait plus entendu depuis longtemps.

Et les auteurs de passer en revue les causes, le déroulement et les

conséquences de plus d'une dizaine de grèves, d'ampleur et de signification différentes. La première fut celle de la Blanchisserie centrale de Bâle, en 2000. Elle résultait du transfert d'emplois publics au secteur privé – une pratique qui a pris de l'ampleur – s'accompagnant d'une nette diminution de salaire, de 4'200 francs à 3'100 francs en moyenne. Les syndicats ont alors remporté un conflit social *«qui a révélé tant la problématique des salaires minimums que les répercussions douloureuses des privatisations.»*

Le conflit chez Zyliss, le fabricant d'ustensiles de cuisine (2003), mettait lui en avant le processus de délocalisation en Chine.

Plus connue du grand public, la lutte contre le démantèlement de la Boillat, acquise par Swissmetal en 1989, a largement dépassé les frontières de la bourgade de Reconvilier, dans le Jura bernois (2004 et 2006). Un extraordinaire mouvement de soutien aux grévistes se développa alors dans la vallée de Tavannes et au-delà. Ce conflit mit en avant des personnes, tels Nicolas Willemin qui fut véritablement l'âme de la grève, et Rolf Bloch, à qui fut confiée, par le Conseil fédéral, une tentative de médiation.

La grève de la Boillat fut hélas inutile, vu la déconfiture du groupe Swissmetal en 2012. Mais par ses répercussions dans toute la Suisse, elle

galvanisa certainement l'esprit de résistance des travailleurs.

Autre grève largement médiatisée, celle des ouvriers des ateliers CFF de Bellinzone, qui dura 33 jours et concerna environ 430 personnes en 2008. Son slogan resté célèbre était *«Giù le mani dalle Officine!»* Il faut dire que les cheminots tessinois bénéficiaient d'une longue tradition de lutte depuis la fin du 19e siècle.

Cette grève connut elle aussi un très large mouvement de soutien transcendant les clivages sociaux et politiques. Elle provoqua cependant des tensions à l'interne, certains des protagonistes critiquant l'action des syndicats à leurs yeux trop attachés au consensus. Malgré une victoire d'étape, l'avenir des Ateliers de Bellinzone reste encore aujourd'hui menacé.

De moindre ampleur certes, les deux débrayages au supermarché Spar, respectivement en 2003 et 2009, étaient liés, eux, à des conditions de travail devenues inacceptables: *«Une fois, il m'a fallu travailler huit week-ends d'affilée»*, raconte une jeune employée. Ce n'est qu'en 2015 qu'une convention collective de travail réglera les conditions de travail dans les shops de stations-services suisses.

«Deux milliards de bénéfice lors du dernier trimestre et deux mille licenciements. En ce 25 octobre 2011, l'annonce quasi simultanée de ces deux chiffres par Novartis offre un coup de projecteur foudroyant

sur le cynisme néolibéral.» A Bâle 760 emplois et à Prangins, dans le canton de Vaud, 320 emplois sont menacés. Les menaces sur le site de Prangins amènent une mobilisation de soutien sans précédent, y compris dans le monde politique. C'est un succès, même si les employés devront faire des sacrifices (augmentation du nombre d'heures de travail). Et le syndicat Unia y a certainement gagné en crédibilité dans le canton de Vaud.

En 2012, c'est l'annonce de la fermeture de son site local à Genève par le groupe allemand Merck Serono qui fait l'effet d'une bombe. Malgré un bon plan social, l'essentiel du combat sera perdu, 1'500 emplois passant à la trappe.

Le milieu du paysagisme est peu connu (alors qu'il existe 4'000 entreprises en activité en Suisse) et les employés y sont mal défendus: pas de convention collective dans la branche. Les salaires y sont par ailleurs particulièrement bas, les journées de travail interminables. La grève dans une entreprise schaffhouseise, en 2013, aboutit à une nette amélioration salariale, mais la lutte pour une convention collective nationale est toujours en cours...

Un domaine d'activité en Suisse s'est beaucoup développé ces dernières années, car porteur de juteux bénéfices: celui des entreprises privées de soins à domicile. Or celles-ci engagent souvent des migrantes en provenance

d'Europe de l'Est. Si, au terme d'une grève de 14 jours, l'entreprise Primula AG de Küsnacht (ZH), capitule sur toute la ligne, la branche ne veut toujours pas entendre parler de convention collective.

Nous ne mentionnerons qu'en passant le triple débrayage de 8'000 à 15'000 grévistes du secteur de la construction, en 2002, 2007 et 2015, car il est

bien connu. L'objectif, atteint mais toujours susceptible d'être remis en question par les fractions les plus dures du patronat, était la retraite des ouvriers du bâtiment à 60 ans.

Et les auteurs de citer un passage du *Manifeste communiste* de Karl Marx: «*Les salariés sont parfois les vainqueurs, mais ça n'est que*

provisoire. Au fond, leur lutte ne vise pas à obtenir une victoire immédiate, mais plutôt à resserrer progressivement les liens entre tous les salariés.» Et pour les syndicats, la renaissance des grèves, un type d'action que l'on semble avoir oublié pendant des décennies d'assoupissement à la faveur de la «*paix du travail*», exige aujourd'hui un processus de réapprentissage.

Vote électronique: le respect d'une procédure démocratique va au-delà du confort d'utilisation

Outre la question de la sécurité des données, la légitimité du résultat exige que le processus soit compréhensible par tous

Christoph Laszlo - 21 janvier 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32655>

Pourquoi recourons-nous encore au bulletin de vote papier, alors que la communication électronique est omniprésente et a depuis longtemps fait ses preuves? Le passage du vote papier au vote par smartphone, tablette ou ordinateur semble évident et nombreux sont ceux qui l'attendent avec impatience.

Depuis 2000, la Confédération et les cantons conduisent des expériences sur le vote électronique - au total [plus de 200 essais](#) au seul niveau fédéral. Le Conseil fédéral a publié [trois rapports volumineux](#) sur les opportunités, les risques et la faisabilité d'un tel système. Il a également fait développer une [esquisse de système](#) de vote

électronique par la Haute école spécialisée de Berne.

Malgré l'absence de [vérification formelle](#) attestant de la rigueur des deux systèmes déjà en place, le Conseil fédéral a décidé d'introduire le vote électronique dès cette année. Les problèmes techniques de ces systèmes sont pourtant secondaires. Les questions fondamentales portent sur la démocratie.

Un accord sur la forme de la prise de décision

Le but d'une élection ou d'une votation est de prendre une décision qui, en l'absence de consensus, soit acceptée par tout le monde. Pour prendre

une telle décision, il est nécessaire d'avoir l'assentiment des électeurs sur la manière de prendre la décision indépendamment de leur avis sur l'objet lui-même. Dans un système démocratique, en particulier s'il est direct, les décisions jouissent d'une légitimité élevée non seulement parce que la population participe à la prise de décision, mais aussi parce que la procédure employée est intelligible.

Prenant le plus souvent la forme d'une prise de décision à la majorité, cette procédure est intelligible d'une part parce qu'elle est équitable sur le plan théorique, d'autre part parce que son déroulement est compréhensible. La nécessité

de comprendre la procédure était déjà évoquée par John Stuart Mill qui, au 19e siècle, estimait que chaque électeur devait maîtriser la lecture et l'écriture, mais aussi le calcul.

Les injonctions contradictoires du vote

Contrairement à un paiement électronique où la réception par le destinataire permet de confirmer le bon déroulement d'une transaction, vérifier la prise en compte d'un vote à bulletin secret lors d'une votation ou d'une élection est nettement plus complexe. En Suisse, même avec les bulletins de vote il n'est pas rare que des recomptages aient lieu, permettant de confirmer ou de corriger le résultat.

Car la procédure de vote obéit à des conditions contradictoires: d'une part, elle doit assurer que seules les personnes autorisées votent, que celles-ci ne votent qu'une fois, que le décompte des votes soit juste et que celui-ci puisse être vérifié en cas de doute. D'autre part, elle doit garantir à tout moment le secret du vote.

Autant pour le vote par correspondance que pour le vote à l'urne, il est nécessaire de produire une carte de légitimation. Les bulletins et les cartes de légitimation sont ensuite collectés séparément, puis les voix sont décomptées et mises sous scellés au cas où un recomptage s'avérerait nécessaire.

Les bureaux de vote sont alors chargés du dépouillement. La

composition du bureau de vote reflète les différentes forces politiques, permettant ainsi de réduire la probabilité d'une collusion d'intérêts. Cela permet également d'assurer le bon déroulement des élections sans nécessiter la présence d'observateurs neutres.

L'organisation des procédures de votation et d'élection et leur contrôle par les citoyens fait de la démocratie un gouvernement des citoyens par eux-mêmes.

En revanche, la complexité du vote électronique dépasse l'entendement du citoyen moyen, mais aussi des communes qui organisent leurs votations et élections de manière autonome. La centralisation inéluctable des votations et élections électroniques est en totale contradiction avec notre tradition fédéraliste et avec le principe de subsidiarité. De plus, avec une telle procédure, toute erreur commise présente un risque accru.

Un défaut de démocratie

Le vote électronique ne pêche pas par manque de démocratie; il est franchement antidémocratique car une large majorité de la population ne peut pas reconstituer le processus de décision.

[Une étude](#) de la Haute école spécialisée de Berne stipule certes qu'il est mathématiquement possible de vérifier la prise en compte d'un vote individuel dans les résultats tout en préservant le secret de ce vote. Si tel est le cas, le vote électronique remplirait même mieux les

exigences du vote que le bulletin papier. Mais pour vérifier cela, il est nécessaire de disposer de connaissances approfondies en mathématique et en informatique, de niveau universitaire...

Parmi les deux systèmes de vote électronique employés en Suisse, seul le système genevois rend le code source public. Il contient des milliers de lignes de code incompréhensibles pour la plupart des citoyennes et citoyens. Or le fait que la procédure soit intelligible est une condition nécessaire à l'acceptation de la décision prise quelle qu'elle soit.

Les réserves émises quant à la [sécurité du système](#) sont justifiées, mais ne constituent pas le principal défaut du vote électronique. Que l'augmentation attendue du taux de participation des jeunes ne se matérialise pas, comme l'atteste l'[expérience genevoise](#), est également secondaire. L'objection fondamentale à opposer au vote électronique est la remise en cause du fonctionnement de la démocratie.

Le vote électronique constitue sans doute une expérience intéressante pour les associations ou les coopératives, dont les règles de fonctionnement reposent sur des principes démocratiques. Dans ce contexte, son utilisation permet d'accumuler des expériences sur son fonctionnement. Mais c'est seulement le jour où tout le monde maîtrisera la

[programmation orientée objet](#) que nous pourrions généraliser le vote électronique pour une

prise de décision politique et démocratique.

Traduit et adapté de l'allemand (non publié) par François-Xavier Viallon.

Le paradoxe de Fermi et nos chers smartphones

Et si la digitalisation toujours plus avancée et l'interconnexion généralisée nous conduisaient à l'explosion finale?

Jacques Guyaz - 19 janvier 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32642>

Connaissez-vous le [paradoxe de Fermi](#)? Sa première formulation s'énonce en termes simples: si les extraterrestres existent, pourquoi ne sont-ils pas là? [Enrico Fermi](#) n'est pas un écrivain de science-fiction et ce n'est pas n'importe qui. Prix Nobel de physique en 1938, il a créé le premier réacteur atomique, l'ancêtre de nos centrales nucléaires d'aujourd'hui et contribué de manière décisive au projet Manhattan, la réalisation de la bombe atomique à Los Alamos en 1944.

Son paradoxe a donné lieu à d'innombrables écrits et réflexions, certaines complètement farfelues et d'autres s'appuyant sur un appareil mathématique de haut vol, tenant compte des découvertes les plus récentes en astrophysique, concernant en particulier des exoplanètes. La longueur et la teneur de l'article autoproclamé «*de qualité*» consacré au paradoxe de Fermi dans [Wikipédia](#) reflètent ces innombrables spéculations.

L'une des hypothèses les plus

souvent évoquées pour résoudre ce paradoxe se réfère à l'autodestruction qui finirait par atteindre toute civilisation sous l'effet de guerres, de pandémies, de catastrophes écologiques ou d'une complexité mal maîtrisée. Il ne resterait donc plus aucune trace d'une vie extraterrestre de haut niveau technologique qui nous aurait précédés sur d'autres systèmes planétaires. Et comme on est toujours l'extraterrestre de quelqu'un, ce destin nous est bien entendu promis à nous aussi. L'actualité récente commence à fournir des éléments assez consistants sur la possibilité d'une future autodestruction technologique qui nous ramènerait loin en arrière, dans le cas où cette hypothèse se trouverait combinée avec les effets du réchauffement climatique.

L'extrême fragilité digitale

Des failles de sécurité ont été découvertes récemment dans l'architecture des processeurs les plus utilisés dans nos ordinateurs et nos téléphones. Elles ont fait l'objet de publications au début de

l'année. Il ne s'agit pas ici de logiciels piratés par d'habiles informaticiens, mais de faiblesses repérées dans la construction physique du cœur des machines que nous utilisons tous les jours. Ces défaillances ont été baptisées [Meltdown](#) et [Spectre](#). Meltdown ne concerne que certains processeurs de la marque Intel - mais ce sont justement les plus utilisés. Quant à Spectre, il s'agit d'une faille que l'on retrouve sur la quasi-totalité des ordinateurs individuels et des appareils mobiles.

Autrement dit, avec votre matériel actuel, vous courez le risque de subir une attaque sans possibilité de protection. Il vaut la peine de citer la dernière phrase de l'article consacré à Spectre sur Wikipédia: «*D'après les chercheurs, il sera probablement impossible de détecter une attaque utilisant cette vulnérabilité, puisqu'elle ne laisse aucune trace directe.*»

Le lien avec le paradoxe de Fermi est évident. Les prochaines générations de

processeurs élimineront bien sûr le risque Spectre. Mais elles seront encore plus complexes, avec un risque élevé de présence d'autres failles de plus en plus graves. L'interconnexion généralisée de tous les appareils de la planète va, elle, se poursuivre et le risque d'effondrement général ne cessera pas d'augmenter. Voilà pourquoi nos amis extraterrestres ne sauront peut-être jamais que nous existons - et réciproquement.

Un philosophe a bien saisi ces risques avant Internet et les réseaux sociaux. En effet, [Paul](#)

[Virilio](#) s'est longuement penché sur la vitesse et la notion d'accident. En 2005, dans son livre *L'Accident originel*, il écrit: «*Etant donné que l'objectif déclaré de la révolution industrielle du 18e siècle était bien la répétition d'objets standardisés [...] il est aujourd'hui logique de constater que le 20e siècle nous aura effectivement abreuvés d'accidents en série [...]*»

La transposition au 21e siècle est bien sûr aisée. Dans cette lutte pour maintenir nos systèmes en état de fonctionnement et éviter l'effondrement, les entreprises

helvétiques sont plutôt bien placées. Une société comme [Kudelski](#) est en train de se spécialiser dans cette voie et dans la sécurité informatique. Ce genre de bricolage convient bien au génie helvétique habile dans la complexité, la minutie et la bienfaisance. Pour conclure sur une note plus optimiste, convenons qu'il existe d'autres solutions au paradoxe de Fermi. A savoir d'abord, et tout simplement, que les extraterrestres n'existent pas. Dans ce cas, rien n'est certain, mais si notre civilisation s'effondre, nous serons définitivement tout seuls et sans témoins.

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Sous couvert de la protection de la sphère privée, le Parlement a refusé aux fiscaux cantonaux le droit de regard sur les avoirs bancaires des contribuables helvétiques. Un droit pourtant conféré aux autorités étrangères dans le cadre de l'échange automatique d'informations.

Les bénéficiaires de prestations sociales n'ont pas droit aux mêmes égards. A l'avenir les assurances pourront les [espionner](#), y compris dans des lieux privés. | *Jean-Daniel Delley (21.01.2018)*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Le régime financier, l'objet rituel de la votation fédérale du 4 mars

<https://www.domainepublic.ch/articles/26730>

<https://www.domainepublic.ch/articles/9397>

<https://www.domainepublic.ch/articles/4623>

<https://www.domainepublic.ch/articles/30584>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19900333/index.html>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20134178>

<https://www.letemps.ch/suisse/2018/01/09/secret-bancaire-sauve-tete>

Oui, la grève est toujours d'actualité

<https://www.unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/droits-syndicaux/livre-greves/>

Vote électronique: le respect d'une procédure démocratique va au-delà du confort d'utilisation

<https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/droits-politiques/groupe-experts-vote-electronique/apercu-des-essais.html>

<https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/droits-politiques/groupe-experts-vote-electronique/rapports-et-etudes-concernant-le-vote-electronique.html>

https://www.bk.admin.ch/dam/bk-intra/de/dokumente_alt/politische_rechte/konzept_berner_fachhochschule.pdf.download.pdf/konzept_berner_fachhochschule.pdf

<https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/droits-politiques/groupe-experts-vote-electronique/vue-d-ensemble.html>

<https://www.societybyte.swiss/2017/06/02/universelle-verifizierung-von-wahlen-und-abstimmungen-ueber-das-internet/>

<https://www.woz.ch/1717/standpunkt-von-erik-schoenenberger/e-voting-auf-biegen-und-brechen>

<http://www.cdc-ge.ch/fr/Publications/Archives-CEPP/Rapports-d-evaluation.html>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Programmation_par_objet

Le paradoxe de Fermi et nos chers smartphones

https://fr.wikipedia.org/wiki/Paradoxe_de_Fermi#D%C3%A9veloppements_scientifiques_r%C3%A9cents

https://fr.wikipedia.org/wiki/Enrico_Fermi

https://fr.wikipedia.org/wiki/Paradoxe_de_Fermi

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Meltdown_\(vuln%C3%A9rabilit%C3%A9\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Meltdown_(vuln%C3%A9rabilit%C3%A9))

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Spectre_\(vuln%C3%A9rabilit%C3%A9\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Spectre_(vuln%C3%A9rabilit%C3%A9))

http://www.liberation.fr/societe/2010/07/03/la-vitesse-reduit-le-monde-a-rien_663490

http://www.editions-galilee.fr/f/index.php?sp=liv&livre_id=3147

<https://www.nagra.com/>

Espresso

<https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/nicht-alle-schwarzen-schafe-sind-gleich/story/15928395>